Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le 11/08/2020





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 30 Juillet 2020 Question n°6 **Election des vice-Présidents**

L'an deux mille vingt, le **30 Juillet** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH,** Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 21 Juillet 2020.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

25 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 3 étaient représentés formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents: Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Maxime BELTZUNG, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN.

<u>Etaient représentés</u>: Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Numa LECOSSOIS pour Luc SENGLER, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

Etait Excusée: Nathalie CASTELEIN

Secrétaire de séance : Eric PARROT

Nombre de membres			
Afférents Comité	au	En exercice	Votants
29		29	28

Date de Convocation : 21 Juillet 2020

Date d'affichage: 11 Asal 2020

DELIBERATION

Vu la loi n°2020-390 du 23 Mars 2020.

Vu la loi n°2020-760 du 22 Juin 2020 et notamment l'article 3,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10, L.5211-12, L. 2121-17, L.2122-7 et L. 2122-8,

Vu la délibération n°4 concernant l'élection du Président,

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à cette délibération n°4,

Vu la délibération n°5 fixant le nombre de Vice-Président.

Suite à la délibération relative à la fixation du nombre de Vice-Président, il est procédé à l'élection de chaque Vice-Président par scrutins successifs et individuels dans les mêmes conditions que celles du Président.

Le vote se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Benoît CORNU et Monsieur Denis KUNTZMANN reprennent leur rôle d'assesseur du scrutin.

Le Président propose les personnes suivantes :

- -1 er Vice-Président : Emile EHRET (CC Vallée de la Doller et du Soultzbach)
- -2ème Vice-Président : François BRESSON (CC Rahin et Chérimont)

Résultat du Scrutin :

1er Vice-Président :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote,

Seul Monsieur Emile EHRET est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Suffrages exprimés: 27
- Majorité absolue : 14

Monsieur Emile EHRET, 27 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

Affiché le 4/108/7070



ID: 090-200075133-20200730-06 30072020-DE

2ème Vice-Président :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, Seul Monsieur François BRESSON est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés: 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur François BRESSON, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé 2ème Vice-Président et immédiatement installé.

Au vu des résultats du scrutin, le Comité Syndical proclame :

- Monsieur Emile EHRET élu 1er Vice-Président
- Monsieur François BRESSON élu 2ème Vice-Président.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus, Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 11 Hours

et de la publication le

Page 3 sur 3

05 April 2020